

leure façon de s'y prendre vu que c'est un excellent projet. Cependant, il est possible qu'il soit nécessaire de le modifier à cause des différences qui existent entre les coûts prévus et le montant des offres.

Le député a aussi parlé de la construction éventuelle d'une usine de réduction de zinc à Belledune, au nord du Nouveau-Brunswick. Comme il le sait déjà, il existe une entente à ce propos, selon laquelle, pour autant que je me souviens, le MEER s'engage à verser 1.6 million de dollars, la Société New Brunswick Mining and Smelting acceptant d'investir à peu près le même montant et le gouvernement du Nouveau-Brunswick acceptant d'apporter également sa contribution.

Comme le député le sait, il y a un grand nombre de sous-ententes au Nouveau-Brunswick. Elles font toutes l'objet de négociations. Nous espérons pouvoir avant trop longtemps élargir le mandat et rationaliser la base du développement régional. Nous présenterons des mesures législatives à cette fin. Pour le moment, le gouvernement du Nouveau-Brunswick se montre très intéressé par toutes ces sous-ententes. Pour autant que je sache, il n'y a jamais eu de grosse difficulté reliée à l'utilisation des fonds. Il y en aura peut-être.

Comme le député le sait, on prévoit une assez grande liberté de manœuvre pour l'établissement des priorités dans les ententes-cadres de développement du MEER que son gouvernement a établies en 1974. Nous ne nous opposerions certainement pas à ce que la province modifie en partie son ordre de priorités si elle jugeait avantageux de dépenser une partie des fonds versés aux termes d'une sous-entente plutôt que d'une autre. Je tiens à assurer au député qu'à ma connaissance, on n'est jamais tombé à court et que l'argent n'a jamais été mal utilisé. Si c'était le cas, je m'en inquiéterais. Je demanderais plus de renseignements et je veillerais à ce que les fonds soient dépensés comme prévu.

M. Breau: Monsieur le président, le ministre a fait allusion à deux projets mis en œuvre en vertu de l'entente du MEER sur le Nord-Est. En ce qui concerne l'entente auxiliaire sur le Nord-Est, les fonds ne sont pas versés de la façon prévue. Je peux parfaitement comprendre que le ministre ne soit pas au courant de tous les détails. Après tout, il s'agit d'une question administrative et le ministre est encore relativement nouveau dans ce ministère. Je peux lui assurer que cela n'a pas constitué un problème jusqu'à présent, puisqu'aucun des projets prévus n'a été abandonné. Toutefois, les problèmes vont apparaître. Des fonctionnaires de son ministère m'ont fait savoir en juillet dernier que si la tendance continue et qu'on n'accélère pas la mise en œuvre de l'entente, il deviendra impossible de réaliser certains des projets prévus d'ici mars ou juillet 1982, moment où l'entente expirera. Je précise que je parle de l'entente du MEER sur le Nord-Est qui est distincte de l'entente sur les routes.

J'aimerais que le ministre demande à ses collaborateurs des renseignements sur la situation actuelle et qu'il me tienne au courant. Je ne demande pas qu'il le fasse dans le cadre de ce débat, mais j'aimerais qu'il soit pris note du fait qu'il va demander un rapport.

[Français]

Monsieur le président, le ministre a bien dit qu'il y avait maintenant une entente auxiliaire sur les routes avec le Nouveau-Brunswick par l'entremise de laquelle des travaux importants ont été entrepris sur la route 11, la route 17 et la route 8.

Subsides

Également des fonds ont été dépensés pour d'autres routes secondaires. Cette entente se termine, comme le ministre l'a dit, le 31 mars 1980.

J'aimerais demander au ministre de s'assurer que, dans ses discussions avec le Nouveau-Brunswick, les priorités de fonds fédéraux pour des routes aillent à la route 11, à la route 17 et à la route 8, pour la simple raison que toute l'économie du Nord du Nouveau-Brunswick à partir du Nord-Ouest, le lien entre l'État du Maine, le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et le Nord-Est du Nouveau-Brunswick et le lien entre le Nord-Est et la région de Fredericton, c'est-à-dire la route 8 et le lien entre le Nord-Est et la région de Moncton, pour l'économie du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, c'est extrêmement important parce que la route 17, comme je le disais tantôt, nous donne un lien entre l'État du Maine et le Nord-Est pour l'industrie du tourisme, mais cela aide aussi à rendre plus efficace le transport de nos produits qui viennent du centre du Canada.

Pour ce qui est de la route 8 qui relie le Nord-Est du Nouveau-Brunswick à Fredericton et par conséquent toute la région Nord-Est des États-Unis, c'est-à-dire la région de Boston, notre bois de construction surtout, notre poisson et nos produits de tourbe s'en vont tous par camions et l'empruntent. Présentement la route est dans une sérieuse condition et cela rend le transport de nos produits moins efficace que celui d'autres régions du pays qui vendent les mêmes produits.

Alors j'aimerais demander au ministre de s'assurer tout d'abord que non seulement il autorise des fonds supplémentaires, comme il le disait tantôt, pour ajouter à l'entente et au projet actuels car il est extrêmement important pour l'économie du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, de la région de la Miramichi et de toute cette région-là du Nouveau-Brunswick qu'on ait un système de routes adéquat, et à moins qu'on l'ait, et on ne peut pas se fier sur la province du Nouveau-Brunswick pour l'avoir, parce qu'elle n'a pas la capacité financière d'investir les quelque deux cents millions de dollars de 1979 nécessaires. Mais on constate aussi, et mon collègue de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) va en avoir davantage à dire là-dessus plus tard ce soir, que la province du Nouveau-Brunswick ne met pas de priorités pour la construction des routes dans cette région-là.

Nous constatons qu'ils sont en train de construire un pont dans la ville de Fredericton, lequel va coûter 25 et peut-être même 30 millions de dollars, qui sait? Cela est plus que ce que la province a dépensé d'elle-même pour les routes 11, 17 et 8 réunies. Alors on ne peut pas compter que la province du Nouveau-Brunswick va faire ce travail-là. J'enjoins donc au ministre de s'assurer que le gouvernement fédéral verra à signer une autre entente après le 31 mars 1980 pour la construction de routes dans cette région-là de la province, et à s'assurer que ses négociations avec la province du Nouveau-Brunswick portent sur la construction des routes 11, 8 et 17, et que des priorités soient données pour l'octroi de fonds fédéraux.

● (1640)

[Traduction]

M. MacKay: Je peux assurer au député que j'obtiens un rapport à jour sur l'entente du nord-est et que je lui ferai parvenir une réponse complète aux questions qu'il a posées